

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 22 septembre 2022

Date de la convocation : 15 septembre 2022

Délibération n° 2022-34

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes COCHET, LAVERGNE, FRANCH, PIN-BELLOC et SENAC et de MM. BOUTEILLER, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absents excusés : Mme CASAGRANDE et MM. CORNILLOU et FRILLAY.

M. CORNILLOU a donné pouvoir à M. BOUTEILLER

Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à Mme COCHET

M. OTAL Cédric a été élu secrétaire de séance.

Objet : Tarif de mise à disposition des salles pour les activités 2022-2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes formulées par des associations et particuliers extérieurs à la commune pour l'utilisation des salles communales pour les activités de la saison 2022-2023 :

- La FJEP de Montgiscard sollicite la mise à disposition de la salle socioculturelle ou de la salle des fêtes (selon le nombre d'adhérents) pour la pratique du Qi Gong, le mardi de 18 h 15 à 19 h 45 sur la saison allant du 20 septembre 2022 à fin juin-début juillet 2023. Elle sollicite également la salle socioculturelle pour la chorale le mardi de 20h15 à 21h45 à compter du mardi 27 septembre.
- La GRS de Montgiscard sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes pour la pratique de la gymnastique rythmique le mardi de 18h à 19h30 sur la saison allant du 20 septembre 2022 à fin juin-début juillet 2023.
- Mme Jahandier (Lesimple) Sylvie, kinésithérapeute à Montlaur, sollicite la salle du bas de la mairie pour des cours de gymnastique douce le lundi de 10h30 à 11h45 et le mercredi de 17h à 18h15, sur la saison allant du 19 septembre 2022 à fin juin-début juillet 2023.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à ces demandes en mettant à disposition les différentes salles, disponibles sur ce créneau, moyennant une participation financière forfaitaire. Etant entendu que l'attribution de ces salles est priorisée respectivement de la manière suivante : les associations donnevilloise, les associations et/ou particuliers extérieurs ayant déjà pratiqué leur activité dans l'une de ces salles et dont une part des adhérents est donnevilloise, par ordre d'arrivée de la demande.

Il est précisé que si l'activité venait à ne pas se dérouler sur toute la période annoncée, le tarif serait appliqué au prorata du nombre de séances réalisées.

La proposition de tarification est la suivante :

Salle mise à disposition	Tarif annuel pour une séance / semaine	Tarif annuel pour deux séances / semaine
Socioculturelle	400 €	-
Cabanac	600 €	-
Salle du bas de la mairie	400 €	600 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le :

SLOW

ID : 031-213101629-20220922-D2022034-DE
Affichage de ces salaires et la participation

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à onze voix pour et une voix contre, a délibéré et décidé :
- Se prononce favorablement sur les conditions de la mise à disposition de ces salaires et la participation financière susmentionnées.
 - Autorise Monsieur le maire à signer les conventions de mise à disposition.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

